

Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 30 novembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 décembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 décembre 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGÉ, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGE, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Eric PERSAIS, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Didier DAVID, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT (décédé), Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Rose-Marie NIETO, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 DECEMBRE 2018

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON POUR SON PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 1er octobre 2018 de la Commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON adoptant le plan de financement de l'opération : « Acquisition d'une balayeuse ».

La commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 23 000 euros au titre du PACT pour son projet d'acquisition d'une balayeuse. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 46 000 euros hors taxe. La CAN est sollicitée avec l'appui financier du PACT à titre complémentaire, avec un autofinancement communal, de 23 000 euros.

Ce projet permettra :

- De procéder au balayage et d'assurer la propreté des rues, places et parkings au moyen d'un dispositif mécanique, automoteur, piloté par un agent habilité
- De remplacer un équipement devenu obsolète, gourmand en main d'œuvre et en énergie
- D'utiliser cet équipement polyvalent pour assurer un désherbage mécanique des caniveaux suite à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires
- D'optimiser le temps de travail des agents affectés à la propreté de la ville, dans un périmètre relativement étendu
- De garantir aux administrés une efficacité et une qualité quant à la propreté des rues et espaces publics, et donc contribuer au bien-vivre dans la commune.

Ce matériel pourra être mutualisé grâce à des conventions à venir.

Ce projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT aux enjeux d'un territoire en mutation : Protection ou valorisation du patrimoine, des paysages.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 23 000 € au titre du PACT à la commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON,

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C08-12-2018-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018

- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUZE SUR LE MIGNON

L'an deux mil dix-huit, le premier Octobre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUFFREY, Maire.

Etaient présents : M. MAYE, Mme REY, M. SCHAMBERT, Mme BONNETETE, M. COUTURIER Adjoint.
Mesdames S. GAUTIER, IDIER, BONACCHI, P. GAUTIER
Messieurs RABALLAND, PROUST, COINDEAU,

Absents excusés : Mme CHARRON-COURREE (pouvoir donné à M. COUTURIER), Mme BLANCHARD (pouvoir donné à Mme REY),

Absents : Mmes CURTO, MORIN, TABOURIER, MM. VANHOECKE, GIREAUD, BOINET, YGOUT

Date de la convocation : 17 septembre 2018

Secrétaire de séance : Mme BONACCHI

Membres en exercice :

. en exercice : 22
. présents : 13
. votants : 15

Objet : PACT : demandes de subvention - balayeuse

La Commune souhaite acheter une balayeuse pour mieux entretenir sa voirie et offrir aux habitants une qualité de vie.

Cette acquisition permettrait :

- de procéder au balayage et assurer la propreté des rues, places et parkings au moyen d'un dispositif mécanique, auto-moteur, piloté par un agent habilité.
- de remplacer un équipement devenu obsolète, gourmand en main d'œuvre et en énergie
- d'utiliser cet équipement polyvalent pour assurer un désherbage mécanique des caniveaux suite à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- d'optimiser le temps de travail des agents affectés à la propreté de la ville, dans un périmètre relativement étendu (centre bourg et écarts)
- de garantir aux administrés une efficacité et une qualité quant à la propreté des rues et espaces publics, donc par-là, contribuer au bien vivre dans la Commune.

Le coût global de l'acquisition s'élève à 46.000 € ht (soit 55.200 € ttc).

Aussi s'appuyant sur le règlement du PACT, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 13 ; abstention : 2 M. COINDEAU et Mme CHARRON-COURREE), le

Accusé de réception en préfecture
079-217901701-20181001-2018-10-01-1-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la CAN à hauteur de 50 % du montant hors taxe du devis.

Le plan de financement est :

- subvention CAN : 23.000 € ht
- autofinancement : 23.000 € ht

Aussi, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Mauzé, le 8 Octobre 2018
Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage et de la transmission
en Préfecture le 8 Octobre 2018
Le Maire,

Philippe MAUFFREY



Philippe MAUFFREY

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20181210-C08-12-2018-DE
Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018